

## L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)

Bureaux : 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL  
 RODOLPHE FORGET, Président.  
 J. E. OLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

### Protégez vos Glaces contre les Accidents

PAR UNE POLICE DANS LA  
 COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE CO.  
 Bâtisse New York Life, Phone, Main 2367  
 ISIDORE CREPEAU, Gérant,  
 AGENTS DEMANDÉS

### SUN LIFE OF CANADA

AU 31 DÉCEMBRE 1908

Actif ..... \$29,238,525.51  
 Surplus sur tout le Passif et le  
 Capital, Hm 3½ et 3 p.c. Standard 2,596,303.96  
 Surplus d'après l'Étalon du Gouv. 4,118,491.91  
 Revenu en 1908 ..... 6,949,601.98  
 Assurances en vigueur ..... 119,517,740.89

Ecrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite  
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."  
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

## LA COMPAGNIE 'EQUITABLE'

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Une des plus Fortes Compagnies locales  
 ayant plus d'argent disponible en mains pour  
 le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire  
 que son surplus de réserve est le plus élevé.

BUREAU

160, rue ST-JACQUES - MONTREAL

S. T. WILLETT, PRÉSIDENT F. GAUTHIER, CÉRANT

## LA CANADA LIFE A PAYÉ

en 1905, aux détenteurs de polices ou  
 à leurs représentants : : : : :

**\$3,272,000**

contre des paiements similaires de

**\$4,954,000**

faits par les vingt-et-une autres com-  
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLI 1858)

The Phenix Insurance Company  
 OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33

Robert Hampson & Son, Agents,  
 5 ST. JOHN STREET

# Assurances

## REGLEMENT DES RECLAMATIONS POUR ACCIDENTS AUX PER- SONNES

Conférence faite par Edward Williams,  
 assistant gérant général et secrétaire  
 de la Imperial Guarantee & Accident  
 Insurance Co., devant le Insurance In-  
 stitute de Toronto.

Une police d'assurance contre les acci-  
 dents aux personnes est un contrat défini  
 garantissant une indemnité spécifique  
 pour perte de temps, de membre ou de  
 vie; par conséquent, le mot "règlement"  
 qui paraît en tête de cette conférence ne  
 s'applique pas à un mode de régler les  
 réclamations d'avance, mais plutôt à la  
 fixation de la perte encourue par l'assuré  
 suivant les bénéfices que lui confère sa  
 police.

Les règlements faits à l'avance peu-  
 vent à l'occasion être conclus dans des  
 cas plus importants, lesquels règlements  
 peuvent être acceptés comme satisfaisant  
 l'assuré et la Compagnie; mais dans la  
 pratique, cette méthode de règlement des  
 réclamations ne devrait pas exister avec  
 un contrat garanti.

Fixer la perte subie par l'assuré d'a-  
 près les bénéfices que lui confère sa po-  
 lice, de manière à ce que le réclamant  
 soit parfaitement sûr que la Compagnie  
 l'a traité avec justice et libéralité, est un  
 des problèmes les plus difficiles que nous  
 ayons à résoudre journallement. Il y a  
 tant de facteurs différents avec lesquels  
 il faut compter, qu'il faut mettre en ex-  
 ercice des facultés exceptionnelles pour  
 obtenir le résultat désiré.

Dans une conférence faite à une assem-  
 blée de la International Accident Under-  
 writers' Association, l'homme chargé de  
 régler les réclamations pour accidents aux  
 personnes fut décrit de la manière sui-  
 vant: "Un homme d'affaires qui connaît  
 les hommes et les affaires, qui a une con-  
 naissance de la nature humaine, qui est  
 au courant des conditions commerciales  
 et sociales, qui a la souplesse d'un diplo-  
 mate, l'instruction et l'expérience d'un  
 homme de loi, les connaissances anatomi-  
 ques d'un médecin, les aptitudes de pé-  
 nétration, de synthèse et d'analyse d'un  
 détective et qui, par dessus tout, possède  
 une connaissance de la question concer-  
 nant les accidents dans toutes ses phases,  
 pouvant par conséquent argumenter d'une  
 manière aisée et familière au sujet des  
 polices de chaque compagnie qui fait de  
 l'assurance dans les lignes particulières  
 qu'il est obligé de suivre".

C'est la description de l'homme idéal  
 chargé de régler les réclamations pour

## LA "FONCIERE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 CONTRE L'INCENDIE

Capital Autorisé \$1,000,000

Bureau principal,  
 No 10, BOULEVARD ST-LAURENT

TARIF INDEPENDANT

J. H. L. MARCIL, Directeur Gérant.

Enfermez vos soucis de bureau dans  
 votre place d'affaires pendant la nuit. Il  
 pourrait arriver que le lendemain matin  
 ils aient disparu.

## WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1851

ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.,  
 LL.D., Vice-Présidents.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.  
 C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.  
 ROBT. BECKERDIKE, Gérant

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 (CONTRE L'INCENDIE)

## MANITOBA

Polices garanties par la Liverpool & London &  
 Globe Insurance Company.

Pour Agences, s'adresser au Bureau-Chef:  
 112 rue St. Jacques, Montréal.

Sir Edward S. CLOUSTON, Bart., Président.

J. GARDNER THOMPSON  
 Directeur-Gérant.

J. W. BINNIE, Secrétaire

## METROPOLITAN

Life Assurance Co'y of New York

(Compagnie à Fonds Social)

Actif ..... \$236,927,000

Polices en vigueur au  
 31 décembre 1908... 9,960,106

En 1908, la compagnie  
 a émis au Canada  
 des polices pour... \$16,812,000

Elle a déposé entre les  
 mains du Gouver-  
 nement Canadien,  
 exclusivement pour  
 les Canadiens..... \$5,500,000

Il y a plus de 300,000 Canadiens  
 assurés dans la METROPOLITAN.